



PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 16 septembre 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 06
Absents : 07
Votants : 28
Convoqués le 10/09/2014
Affiché le 23/09/2014

L'an deux mille quatorze et le seize septembre 2014 à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BROS, Maire.

Présents : MM. Bernard BROS, Denis TURREL, Francine BOUFFARTIGUE, Mireille GRANDET, Jean COT, Marie-Caroline TEMPESTA, Michel VIGNES, Josiane LIBERATI, Ali BENARFA, Michel DORET, Anne-Marie GREGOIRE, Bernard AYÇAGUER, Bernard BARRAU, Nelly GUIHUR, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Sophie RENARD-COT, Stéphane LE BRUN, Jean-Luc DURAND, Robert MICHEL, Elias TAYIAR, Marie- Laure GUILLEMIN et Sandrine TAHAR.

Procurations : Mme Michèle LAUTRE donne procuration à Mme Josiane LIBERATI, M. Bernard CHENE donne procuration à M. Bernard BROS, Mme Catherine HIBERT donne procuration à Mme Mireille GRANDET, M. Olivier PONS donne procuration à Mme Anne-Marie GREGOIRE, M. Bastien HO donne procuration à Mme Sophie RENARD, Mme Barbara FABRE donne procuration à Mme Marie-Laure GUILLEMIN.

Absent(e)s excusé(e)s : MM. Michèle LAUTRE, Bernard CHENE, Catherine HIBERT, Olivier PONS, Bastien HO, Anne POMET et Barbara FABRE.

La séance est ouverte à 21 heures.

1. Élection du secrétaire de séance.

Monsieur Benarfa est élu pour être secrétaire de séance.

Votants : 27 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2014.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote.

Votants : 27 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

Monsieur Barrau arrive en séance et prend part au vote du point suivant.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3. Election d'un nouveau conseiller communautaire (Annexe 1).

Monsieur le Maire retrace le contexte et l'enchaînement d'événements qui induisent cette élection en 3 étapes :

- En date du 17 juillet 2014, Monsieur Claude Valette, maire de Lapeyrere, est décédé. Il était membre du conseil communautaire.

-Or, depuis les élections des conseillers communautaires en simultanée avec les conseils municipaux en mars 2014, le Conseil Constitutionnel, saisi par une procédure de Question Prioritaire de Constitutionnalité, a invalidé le dispositif prévu par l'article L5211-6-1 paragraphe 1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article permettait aux communautés de communes, par un accord local, entre les communes de majorer le nombre de conseillers communautaires. Cela a permis d'assurer aux communes avec une faible population une meilleure représentation au sein du conseil communautaire. Pour les 28 communes de la communauté de communes du Volvestre, Monsieur le Maire explique les modifications au sein du conseil communautaire : avant mars 2014, 85 délégués siégeaient, puis, avec la réforme de 2013, et suite au vote des communes en 2013, 60 conseillers élus siégeaient depuis mars 2014 avec une représentation « bonifiée » des « petites » et « moyennes » communes. Ainsi Carbonne était représentée par 11 délégués avant mars 2014, et après mars 2014, 10 conseillers communautaires.

- La disposition légale sur cette majoration du nombre des conseillers communautaires étant abrogée, lorsqu'intervient le renouvellement partiel ou intégral du conseil municipal d'une commune membre (dans le cas présent LAPEYRERE), la composition du conseil communautaire se trouve régi par le texte de base (article L5211-6-1 du CGCT). A ce titre, Monsieur le Sous-Préfet a transmis un arrêté préfectoral établissant une nouvelle composition du conseil communautaire limitée à 53 conseillers (cf. Annexe 1) et à 11 conseillers pour Carbonne.

De ce fait, le Conseil municipal de Carbonne doit élire un **onzième conseiller communautaire** avant le 30 septembre 2014.

Le vote se déroule au **scrutin secret de liste à un tour**, avec une représentation **proportionnelle à la plus forte moyenne**. Les listes composées de 2 candidatures supplémentaires au moins au nombre nécessaire à la présente élection sont issues de la liste **initiale** de candidats conseillers communautaires présentée en mars 2014 (point confirmé par les services de la Sous-Préfecture). La parité entre les conseillers communautaires déjà élus et celui (ou celle) à élire doit être respectée.

En réponse aux interrogations des conseillers, Monsieur le Maire précise que la communauté de communes de la Louge et du Touch (le Fousseret) se retrouve dans la même situation.

Monsieur Turrel confirme ce mécanisme à rebours sur la composition des conseils communautaires « majorés », dans 2 cas : Décès d'un conseiller communautaire et recours contentieux d'une commune. C'est une situation imprévisible, et le retour au droit positif s'impose avec l'ordre du tableau (de l'arrêté préfectoral), réclamé par le Préfet.

Monsieur le Maire demande les listes de candidats à ce poste de onzième conseiller communautaire carbonnais.

Les 2 listes de candidats sont énoncées par Monsieur le Maire :

Carbonne Demain : Michel DORET, Ali BENARFA

Ensemble pour Carbonne : Elias TAYIAR, Marie-Laure DAUMAIN GUILLEMIN, Jean-Luc DURAND

En complément du secrétaire de la séance, Monsieur Ali BENARFA, 2 assesseurs sont désignés : Mesdames Sandrine TAHAR et Madeleine LIBRET-LAUTARD.

Il est procédé au vote par scrutin secret.

Après dépouillement et décompte des voix par les 2 assesseurs, les résultats sont annoncés :

Nombre de votants : 28. Nombre de conseillers présents et n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 28

Carbonne Demain : 6 voix

Ensemble pour Carbonne : 22

Monsieur Michel DORET est proclamé élu onzième conseiller communautaire de Carbonne.

URBANISME ET HABITAT

4. Projet de création d'un service instructeur des autorisations d'urbanisme (Annexe 2)

Monsieur le Maire en préambule de ce point indique qu'il s'agit aujourd'hui seulement d'un vote d'orientation sur le projet avant d'affiner les modalités ultérieurement.

Monsieur Turrel mentionne que la commune de Carbonne a 2 enjeux sur ce projet :

-Le premier enjeu est le volet territorial avec le pilotage de l'instruction ADS,

-Le deuxième enjeu est de nature financière (local loué à la DDT)

Sur le volet territorial, Monsieur Turrel explique que la loi du 24.03.2014 (loi ALUR) a confirmé la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations des actes d'urbanisme aux communes adhérant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants, dès le 01.07.2015. Il s'agit d'un transfert de compétences vers les communes.

Une réflexion a été engagée par les élus sur un grand périmètre depuis fin 2013, avec les services de l'Etat pour trouver l'échelon pertinent et supra communautaire.

La seule communauté de communes (28 communes) n'a pas la taille suffisante pour la création de ce service. La mutualisation attendue d'un tel service paraît plus pertinente à l'échelon supérieur d'une structure déjà existante comme le SM Pays du Sud-Toulousain, déjà porteur du SCOT Sud Toulousain et en voie de transformation en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Cela est le constat du groupe de travail mis en place, composé d'élus répartis sur le territoire concerné, cela n partenariat avec la Préfecture et la DDT.

Le SM Pays du Sud-Toulousain a engagé une phase d'études de faisabilité pour créer ce service (cf. annexe2). Dans une première phase, 40 communes (60 000 habitants) en phase POS et PLU seraient concernées. Ensuite, les communes (20) en carte communale seront concernées fin 2016. A terme, en 2018, 76 communes représentant 88 000 habitants seraient

concernées. Le projet vise aussi à envisager un déménagement partiel ou total ses services du SM Pays dans les locaux de la DDT, 29 chemin Saint Laurent à Carbonne.

Sur ce dernier point, c'est là que réside le deuxième enjeu pour Carbonne: Carbonne est propriétaire des locaux loués à la DDT.

Monsieur Turrel fait remarquer que l'estimation des coûts effectuée par le SM du Pays Sud – Toulousain permet de conclure à une charge financière pour Carbonne de 20 000 € dans l'hypothèse d'une mutualisation du service ADS. Si la commune devait assumer seule l'instruction ADS, le coût serait a minima de 35 000 € pour un agent ETP (équivalent temps plein) mais ce service pour la continuité du service public (délais à respecter) nécessitera $\frac{3}{4}$ ETP supplémentaire. En sus, se rajoute le coût de l'investissement du logiciel (50 000 €) hors maintenance. Le service mutualisé au 01/07/2015 est dimensionné à 4 ETP+1 cadre, avec un volume de 350 actes par agents (un acte = un dossier générant plusieurs courriers).

Monsieur Turrel conclut que la commune n'a pas trop le choix.

Monsieur le Maire confirme que les « petites » communes hors POS et PLU auront 2 ans de délai. Il y aura donc une montée en puissance de 40 000 habitants puis 60 000 et enfin 88 000 habitants. Le SM du Pays Sud-Toulousain a fait une étude approfondie qui pourra être affinée en phase de négociation sur la contribution financière.

Monsieur Durand demande si on peut récupérer le logiciel de la DDT.

Monsieur Turrel répond que cela n'est pas possible car il n'y a pas d'outil SIG.

Madame Grégoire interroge si les communes ne vont pas se trouver dessaisies.

Monsieur Turrel affirme que la configuration sera la même qu'aujourd'hui, à savoir un service instructeur et le maire qui signe l'autorisation d'urbanisme : le maire n'est pas dessaisi de ce pouvoir de signature des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire souligne qu'au contraire ce sera plus facile de discuter avec ce service vu les conflits d'interprétation que nous rencontrons avec la DDT.

Monsieur Durand relève que cela peut aboutir aussi à de situations de conflit d'intérêts.

Monsieur Doret souligne qu'il faudra s'assurer qu'une telle superstructure ne soit pas éloignée du terrain et des communes.

Monsieur Turrel répond qu'un tel service ne sera pas plus éloigné que maintenant car il y aura une quasi- identité avec le périmètre actuel d'instruction de la DDT, d'autant que le SM Pays est déjà porteur du SCOT qui induit déjà un partenariat avec les maires.

Monsieur Vignes interroge sur le rattachement de la communauté de communes de Garonne-Louge .

Il lui est confirmé que cela interviendrait à l'échéance 2017.

Afin d'avancer dans la réalisation du projet, il est demandé aux communes et aux communautés de se positionner dans un premier temps par une délibération de principe :

- soit la commune fait le choix d'une instruction interne qui suppose d'avoir un agent qualifié et le matériel (logiciel) adéquat,
- soit une adhésion sous réserve de l'approbation d'une convention entre la commune et le SM Pays Sud-Toulousain fixant les modalités d'intervention ainsi que le coût d'adhésion.

La commission urbanisme et habitat du 3 septembre 2014 a donné un avis favorable pour une instruction mutualisée par un service ADS piloté par le SM Pays Toulousain pour une

première phase du projet, dans l'attente d'une deuxième phase en vue de statuer sur une convention de partenariat au moindre coût pour la commune. Les membres de la commission ont constaté un désengagement de l'Etat, avec transfert de charges sur les communes sans compensation financière de l'Etat.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour ou contre sur la création de ce service mutualisé et piloté à l'échelle du SM Pays Sud-Toulousain.

Votants : 28 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 1 (M.DURAND) Adopté à la majorité

5. 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (Annexe 3).

Monsieur Turrel indique que le projet de 4^{ème} modification simplifiée du PLU a pour objet de modifier un secteur de 20ha actuellement classé en zone Ng (zone naturelle dédiée à l'exploitation de gravières) en zone NI (zone naturelle dédiée à des activités de loisirs). Cela est rendu nécessaire pour répondre à un projet de téléski nautique (Wake park) sur le site de Bernès-Baudéan, proche de l'autoroute A64.

Pour le volet procédural, Monsieur Turrel, en charge de l'urbanisme et de l'habitat, rappelle la chronologie de ce dossier :

- Après arrêté du Maire du 6 juillet 2014 prescrivant l'ouverture de la procédure, le conseil municipal a déjà délibéré sur ce dossier le 15 juillet 2015 pour fixer les modalités de la mise à disposition du dossier auprès du public, qui s'est déroulée du 28 juillet au 2 septembre 2014 ; Aucune observation n'a été portée au registre prévu à cet effet.
- à 2 reprises, les 4 juin et 3 juillet 2014, la commission urbanisme et habitat a examiné le projet et les enjeux liés à celui-ci.
- les personnes publiques associées ont reçu notification du projet. 7 avis ont été reçus :

Emetteur	Nature avis	Date réception
SM du Pays Sud-Toulousain (porteur du SCOT)	Pas d'observations particulières	24/07/2014
DDT	Avis favorable	29/07/2014
Communauté de Communes du Volvestre	Avis favorable	30/07/2014
Chambre d'Agriculture	Avis favorable	07/08/2014
Conseil général	Préconisations desserte en 1AUX	05/09/2014
Chambre de commerce et d'industrie	Avis favorable	05/09/2014
Région Midi-Pyrénées	Pas d'observations particulières	12/09/2014

Après avoir émis un avis favorable, la DDT a préconisé un examen du dossier par la CDCEA (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles), compétente aussi pour la gestion des espaces naturels. La CDCEA statuera sur ce dossier le 11 septembre 2014. La CDCEA a transmis ce jour un avis favorable (avec une recommandation de préservation relative à une espèce d'hirondelles.)

Sur le fond du dossier, et avec la projection du zonage proposé, et des plans du projet, Monsieur Turrel souligne que cette reconversion en zone de loisirs vient s'inscrire dans la logique de l'aménagement du site, prévue dès l'arrêté d'exploitation en 2001, réaffirmée au PLU dans le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable). Pour mémoire, dans cette zone Ng reconvertie NI, seuls seront construits les pylônes, le ponton, la cabine de pilotage. Le bâtiment accueillant le pool house et le logement de fonction sera implanté en zone 1 AUX, dont le règlement permet cette implantation. Le projet Wake Park dans tous ses aspects traduit un réel souci de respect de l'environnement et un effort important d'insertion paysagère, s'inscrivant bien dans une démarche conforme aux objectifs du PADD.

Madame Grégoire fait remarquer le nombre d'intervenants pour faire aboutir un seul projet.

Au vu de ces explications et du dossier joint en annexe, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette 4^{ème} procédure de modification simplifiée du PLU en vue d'une approbation pour clore le dossier.

Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

6. Projet de cession foncière lieu-dit Bernès.

Monsieur Turrel annonce que les terrains communaux actuellement faisant l'objet de fortagement aux lieux-dits Bernès et Baudéan font l'objet d'une proposition d'acquisition par Granulats Vicat sur une superficie de 11 ha 86 a 80 ca, soit 118 680 m² (parcelles H407, 408, 409, 410, 1200 1344, 362, 363, 364 et 365).

La proposition initiale était à 0.50€/m², et a été réévaluée à 0.63 €/m² soit une offre globale d'acquisition de 74 768.40 € soit 6 300 €/ha, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Notons que Granulats Vicat céderait ces parcelles à Wake Park La Source sans plus-value en complément des parcelles situées en zone 1AUX dont Granulats Vicat est déjà propriétaire.

Cela permet pour Granulats de concrétiser un seul ensemble foncier cédé en un seul acte notarié.

Monsieur Tayiar interroge sur la fixation du prix.

Monsieur Turrel répond qu'il est fixé par le service des Domaines.

Madame Guihur demande si une vente directe au porteur de projet n'était pas préférable.

Monsieur Turrel répond qu'il n'y a pas de plus-value réalisée par Granulats Vicat, cela permet aussi de participer au développement économique du secteur dans la phase reconversion, car Granulats Vicat est aussi à l'origine de ce projet de reconversion proposé à la commune.

Monsieur Cot complète en précisant que cette somme a l'avantage aussi de faire un relai financier avec la fin du fortagement à Bernès et Baudéan, en attendant l'ouverture dans 2 ans du secteur de Barès.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil municipal sur cette proposition de vente.

Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

7. Convention projet urbain partenarial SERIMO PROMOTION suite demande transfert permis de construire. (Annexe 4).

Monsieur Turrel rappelle qu'un Projet Urbain Partenarial avait été signé en décembre 2013 avec Sérimo Promotion afin de convenir d'une participation financière sur un équipement public (dispositif de défense incendie), dans le cadre d'un permis de construire de 4 maisons individuelles au Lançon. Ce permis de construire a été transféré. Il y a lieu de signer un PUP similaire à l'initial avec le bénéficiaire de ce transfert, Monsieur Vladimir Fétisson, qui a donné son accord de principe à ce PUP.

Monsieur Turrel informe que le débit de l'eau sur le secteur du projet est insuffisant pour assurer la défense incendie (Responsabilité de la commune et du maire).

Monsieur le Maire intervient pour mentionner le dispositif « bêche » qui a dû être mis à Activestre, après négociations avec le SDIS.

Monsieur Durand s'étonne de cette obligation, avec la proximité des lacs des gravières.

Monsieur le Maire répond que la connexion avec les lacs exigeait une conduite et un aménagement réglementaire inenvisageable.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ce PUP, inchangé dans ces conditions avec Monsieur Fétisson.

Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

8. Création de 15 logements locatifs sociaux (Annexe 5).

Madame Grandet indique qu'un projet de 15 logements locatifs sociaux accompagné d'un parking public a fait l'objet d'un permis de construire par le groupe SA Les Chalets sur une unité foncière communale globale de 3 089 m² située au N° 27&29 Avenue Etienne Prosjean. Pour réaliser ces logements, le groupe S.A Les Chalets propose à la commune une acquisition globale du terrain nu de 3 089 m² pour un montant total de 68 000 € avec une rétrocession ultérieure à 1 € de la partie parking public (cf. Annexe 3).

Ce montage a été nécessaire pour l'obtention du permis de construire des logements.

France Domaine a estimé la valeur globale à 68 000 € HT pour une superficie de 3 089 m² s'agissant de la construction de logements locatifs sociaux et d'un parking. Il s'agira d'une catégorie dite intermédiaire de logements bénéficiant d'un bon niveau de prestations (RT 2012, balcons, jardins privatifs, aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite pour les appartements du rez-de-chaussée...).

La validation de cette cession permettrait de débiter les travaux relatifs aux logements en septembre après signature d'un acte notarié.

Madame Grandet précise que les 15 logements comprennent : 3 T2 en rez-de-chaussée, 12 T3.

Cet ensemble permet de constituer une résidence intergénérationnelle et de préserver le bien vivre ensemble.

Monsieur le Maire évoque l'avantage de ce projet pour que les personnes puissent se rencontrer. A cet égard, un lieu de rencontre piloté par la commune et le CCAS est à l'étude pour l'intégrer dans le projet.

Monsieur Durand interroge sur le prix de vente qui lui semble bas (23 €/m²) et sur le prix d'acquisition de la commune auprès des anciens établissements Icart.

Monsieur Cot précise que les éléments demandés seront recherchés et communiqués lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire précise que c'est une opération foncière importante par un opérateur privé pour offrir du logement locatif social et proche du centre-ville, alors que la commune est en déficit de logements sociaux.

Monsieur Michel demande une réponse à la question posée par Monsieur Durand.

Monsieur Cot précise qu'il sera possible de répondre par un bilan global de l'opération et précise que les éléments demandés seront recherchés et communiqués lors d'un prochain conseil.

Monsieur Michel interroge sur le déficit en location de logements, et sur les 15 logements loués ou à louer rue Jean Jaurès.

Madame Grandet répond que ces 15 logements sont à l'attribution en commission d'attribution, et qu'il y a déjà une liste d'attente.

Monsieur Benarfa intervient pour préciser qu'une enquête nationale sur le logement met en avant que les demandes d'acquisition de logements ont chuté, créant une demande accrue sur les locations.

Madame Grandet fait remarquer que sur le secteur de Carbonne, il y a une forte demande de location en petits logements (maximum T3), du fait du grand nombre de personnes seules.

Monsieur Turrel fait état du contexte général difficile du logement en France. En effet, en sus du déficit chronique de logements locatifs. Les loyers des petits T1-T2 à 400-500 € onéreux pour des salariés avec le SMIC même avec des aides dénotent une situation de crise. Par ailleurs, comme cela a été abordé en commission urbanisme et habitat, seulement 6 logements ont été créés à Carbonne dans le premier semestre 2014. Dans le domaine de la rénovation des logements anciens, il y a des logements vacants. Il y a certes l'OPAH mais cela reste limitée, et ne répond pas à tous les besoins (du maintien à domicile des seniors, de personnes handicapées...).

Monsieur Durand : « Merci Duflot ! »

Monsieur Turrel répond que ce problème de fond est bien antérieur à la loi Duflot.

Monsieur le Maire attire l'attention sur la situation des familles monoparentales qui représentent 12% des familles, le chiffre a été multiplié par 2 en quelques années. La construction des logements à Carbonne est conditionnée par l'ouverture de la nouvelle station d'épuration. Il ajoute que les futurs lotissements comprendront 25 % de logements sociaux.

La validation de cette cession permettrait de débiter les travaux relatifs aux logements en septembre après signature d'un acte notarié.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

<p>Votants : 28 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 1 (M.DURAND) Adopté à la majorité</p>

FINANCES

9. Budget d'Alimentation en eau potable : modification du tarif de l'eau.

Monsieur Cot rappelle que le service communal de l'eau facture l'eau destinée à Salles sur Garonne et Marquefave respectivement au SMDEA 09 et au SMEA 31.

Compte tenu de nouveaux éléments financiers à prendre en compte, il est nécessaire d'augmenter le tarif de vente de l'eau à destination de ces deux communes et ce à compter du 1^{er} janvier 2015.

La commission des finances propose de fixer ce tarif de vente de l'eau à 0.617 € HT (tarif 2014 : 0.486 € HT).

Monsieur Cot ajoute que l'application de la redevance vue au point suivant est déjà mise en œuvre à Rieux. Il indique la répartition des volumes d'eau achetés pour 2014 : 525 000 m³ dont 340 000 m³ pour Carbonne, 45 000 m³ pour Marquefave et 40 000 m³ pour Salles. Les 2 communes ont été avisées en amont de cette augmentation due pour partie à cette nouvelle redevance et pour partie au tarif d'achat initial auprès du SMDEA à répercuter.

Monsieur Durand demande si pour Carbonne, il va y avoir une augmentation similaire de 50%.

Monsieur Cot répond par la négative car cela a déjà été anticipé depuis 2 ans.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

10. Budget d'alimentation en eau potable : mise en œuvre de la redevance pour la « préservation des ressources en eau ».

Monsieur Cot rappelle le contexte qui nous a menés à adhérer à la compétence Production en eau Potable auprès du SMDEA 09. Il est nécessaire de répercuter conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 modifié par arrêté du 22 février 2008 la redevance pour préservation des ressources en eau. Le tarif au m³ proposé est de 0.157 € HT.

Monsieur Cot explique que cette redevance est destinée à inciter à des économies en eau. Monsieur Cot convient qu'il s'agit d'une surtaxe sur l'eau : cette remarque recueille l'assentiment des conseillers.

Monsieur Barrau demande si la consommation a augmenté.

Monsieur Cot répond par l'affirmative : depuis 2011, tant pour Carbonne que pour Salles et Marquefave. Le calcul s'effectue non par habitant mais par abonnés.

Monsieur Cot informe qu'un travail de détection est mené sur les non payeurs et sur les piquages sauvages en sus de l'entretien des réseaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 28 / Pour : 27 / Contre : 1 (M.DURAND) / Abstention : 0 Adopté à la majorité

11. Budget d'alimentation en eau potable : admission en non-valeur

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, fait part au Conseil Municipal d'une demande d'admission en non-valeur pour un montant total de 290,27 €, transmises par la trésorerie du Volvestre, pour créances irrécouvrables relatives à des non-paiements de factures d'eau pour une famille.

Cette demande d'admission en non-valeur concerne le budget du Service de l'Eau.

Monsieur Cot souligne l'effort mené sur le recouvrement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

12. Budget communal : conclusion d'un prêt relai.

Monsieur Cot explique qu'il y a lieu de conclure un prêt relai afin de préfinancer la fin des travaux de l'école dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA. Plusieurs banques ont été consultées. La commission des finances a analysé les cinq offres reçues et propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 1 500 000 €

Durée : 2 ans

Taux fixe : 1.03 %

Frais de dossier : 1500 €

Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis, ni pénalité.

Disponibilité des fonds : soit en totalité, soit par fraction

Monsieur Cot ajoute que sur le projet du groupe scolaire Guy Hellé, le Conseil Général a versé 130 000 € sur les 930 000 € prévus ; Le FCTVA est estimé à 764 000 €. Il s'agit d'un montant de 1 560 000 € de recettes attendues qui font défaut.

Madame Grégoire fait remarquer que l'utilisation se fera par tranches et à la demande, les intérêts seront donc calculés en conséquence.

Monsieur Vignes observe que les banques prêtent à nouveau aux collectivités.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ce prêt relai ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

13. Budget communal : décision modificative n°4.

Monsieur Cot indique qu'il y a lieu d'annuler un titre d'impayé cantine émis sur l'exercice antérieur 2013. Des crédits supplémentaires sont nécessaires sur le compte 673.

L'écriture comptable se présente comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses Compte 673 : + 100 €

Recettes Compte 7711 : + 100 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision modificative.

Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

14. Budget communal : décision modificative n°5.

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, explique qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires sur le compte relatif au paiement des participations financières de la commune au SDEHG.

FONCTIONNEMENT

Dépenses Compte 6554 + 46 500 €

Dépenses Chapitre 023 - 46 500 €

INVESTISSEMENT

Recettes Chapitre 021 - 46 500 €

Dépenses Compte 2313 - 46 500 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision modificative.

Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

15. Budget communal : admissions en non-valeur.

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, fait part au Conseil Municipal de demandes d'admissions en non-valeur pour un montant total de 494,46 €, transmises par la Trésorerie du Volvestre, pour créances irrécouvrables relatives à un remboursement de mise en fourrière (198,06 €) et des non-paiements de factures de cantine (296,40 €).

Ces demandes d'admissions en non-valeur concernent le budget communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

Madame Renard-Cot quitte la séance et ne participe pas au vote des points 16 et 17.

TRAVAUX

16. Avenant travaux de démolition au PILA

Dans le cadre des travaux de démolition des bâtiments et silos au Pila qui font l'objet d'un marché avec l'entreprise Cassin TP, il n'y a pas eu nécessité de réaliser le mur de soutènement qui avait été envisagé au moment du marché.

Mme Bouffartigue expose qu'il est nécessaire de conclure un avenant négatif de -16 447, 50 euros HT. Elle ajoute que s'agissant de travaux de démolition, il est difficile de prévoir à l'avance si certains travaux seront nécessaires ou pas.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer ;

Votants : 27 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

17. Avenant Travaux de construction d'un nouveau groupe scolaire à Carbonne Lot 03 : Étanchéité

Dans le cadre des travaux de construction du groupe scolaire Guy Hellé, la société par actions simplifiée « Étanchéité Midi-Pyrénées » a en charge les travaux relatifs à l'Étanchéité.

Mme Bouffartigue, expose qu'il est nécessaire, dans le cadre du lot « Étanchéité » de recourir à la fourniture et à la pose de couvertines en acier galvanisé.

Mme Bouffartigue propose de valider ces travaux qui nécessitent la conclusion d'un avenant de 11 044.32 € HT soit 13 253.18 € TTC avec la société Étanchéité Midi-Pyrénées.

Ce montant étant supérieur à 5 000 euros TTC, il y a lieu de le soumettre à l'avis du Conseil Municipal. Le montant du marché est désormais de 242 672.61 euros HT soit 291 207.13 euros TTC.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 27 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 1 (M.DURAND) Adopté à la majorité

18. Programmation AEP 2015

Dans le cadre de la demande de subvention au Conseil Général pour la programmation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable, Mme Bouffartigue expose les possibilités d'inscription de la commune sur le programme 2015.

Deux secteurs sont concernés et énumérés par ordre de priorité :

- Une première tranche de travaux sur la route du Baqué pour un montant estimatif de 130 385,10 euros HT (dont 7411,90 euros HT de défense incendie)
- La route de Lafitte et le chemin de Naudon pour un montant estimatif de 193 929,80 euros HT (dont 7443,80 euros HT de défense incendie)

Le plan de financement est le suivant :

Sur le budget d'alimentation en eau potable :

DEPENSES

Route du Baqué (1ère tranche)	122 973.20 € HT
Route de Lafitte et chemin de Naudon	186 486.00 € HT
TOTAL	309 459.20 € HT

RECETTES

Subvention Conseil Général (30%)	92 837.76 € HT
Autofinancement	216 621.44 € HT
TOTAL	309 459.20 € HT

Sur le budget communal :

DEPENSES

Route du Baqué (1ère tranche)	7411.90 € HT
Route de Laffitte et chemin de Naudon	7443.80 € HT
TOTAL	14 855.70 € HT

RECETTES

Subvention Conseil Général (50 %)	7427.85 € HT
Autofinancement	7427.85 € HT
TOTAL	14 855.70 € HT

Madame Renard-Cot revient en séance et participe au vote.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'adopter l'opération pour laquelle l'inscription en programmation est sollicitée ainsi que son montant
- De solliciter l'aide financière du Conseil Général par l'attribution d'une subvention en capital représentant 30 % des dépenses pour le réseau d'eau potable et 50 % des dépenses pour la défense incendie
- D'approuver les plans de financement

Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

EDUCATION ENFANCE ET JEUNESSE

19. Rentrée scolaire Convention Régie des Transports – MJC – Mercredis scolaires 2014/2015

Madame Tempesta fait un point sur la rentrée scolaire. Il s'agit d'une excellente rentrée dans des locaux rénovés, grâce au travail considérable des agents pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Madame Tempesta énonce les effectifs des élèves :

Groupe Scolaire Henri Chanfreau	Maternelle	6 classes : 171 élèves Moyenne : 28.5 élèves par classe
	Elémentaire	11 classes : 302 élèves Moyenne : 27.5 élèves – (CLIS* 11) *Classe pour l'Inclusion Scolaire
Groupe scolaire Guy Hellé	Maternelle	2 classes : 55 élèves Moyenne : 27.5 élèves par classe
	Elémentaire	5 classes : 128 élèves Moyenne 25.6 élèves par classe

Total 2014 en maternelle : 226 élèves (223 en 2013)

Total 2014 en élémentaire : 441 élèves (424 en 2013)

Total 2014 général : 667 élèves (647 en 2013).

Madame Tempesta relève que ces effectifs bougent tous les jours, c'est donc un comptage relevé à un instant T pour faire un premier bilan.

Les activités de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole) sont énoncées par Madame Tempesta :

MATERNELLES	ASSOCIATIONS	ELEMENTAIRES	ASSOCIATIONS
Danse africaine*	ARFOLIE	Grands jeux	MJC
Théâtre	MJC	Terre	MJC
Dessin	MJC	FOOT ET MIXITE*	JSC**
Jeux de cours	MJC	Dessin	MJC
Jeux de construction	MJC	CIRQUE/HIP HOP*	ARFOLIE
Loisirs Créatif	MJC	Environnement*	MJC
Parcours	MJC	Jeux insolites	MJC
Chants & contes traditionnels*	MJC	Sophrologie	MJC
OXYGENE (1fois/sem)*	MJC	Oxygène*	MJC
		Danse africaine	ARFOLIE
		Art Floral*	INT EXT**

Soit 8 ateliers en maternelle, et 11 en élémentaire. Les nouvelles activités sont signalés par une *. Les nouveaux partenaires sont indiqués par **. « Cela donne envie de retourner à l'école ! » selon Madame Tempesta qui précise qu'« oxygène » est une activité libre pour l'enfant mais encadrée.

Madame Tempesta ajoute que les effectifs de l'ALAE sont en hausse, avec des horaires étendus (de 7h à 19 heures) du fait du transport scolaire (fin du ramassage par le Conseil Général si trajet domicile-école inférieur à 1km).

Monsieur Doret demande quel bilan peut-on tirer au bout d'un an.

Madame Tempesta répond que le bilan est très positif et qu'il est fait par retour des impressions de tous les acteurs concernés : parents, enseignants, inspection académique, associations et ...les enfants aussi.

Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

RESSOURCES HUMAINES

20. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et CHSCT et décision relative au recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

La loi n° 2010-751 du 05/07/2010 sur la rénovation du dialogue social instaure de nouvelles règles dont l'entrée en vigueur se fera à compter des prochaines élections professionnelles le 4/12/2014. L'une d'elles est que le renouvellement général des représentants du personnel siégeant au Comité Technique (CT), qui s'effectuait jusqu'à présent tous les 6 ans, interviendra désormais tous les 4 ans.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- Le **principe de paritarisme** (égalité numérique entre le collège des représentants de la collectivité et le collège des représentants du personnel) peut être supprimé sans toutefois que le nombre des membres représentant de la collectivité désignés par l'autorité territoriale soit supérieur à celui des membres représentant le personnel élus sur les listes présentées par les organisations syndicales. Monsieur Vignes propose le maintien du paritarisme numérique.

- Le **nombre de représentants titulaires** du personnel doit être fixé par délibération compte tenu des effectifs et après consultation des organisations syndicales représentées au Comité Technique.

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 25/07 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin et que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 75 agents, le nombre de représentants peut être entre 3 et 5. Monsieur Vignes propose de fixer ce nombre à 3.

- Monsieur Vignes propose de recueillir l'avis du collège des représentants de la collectivité lors de points présentés au CT :

Ainsi, chaque collège émettra son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative. Deux avis distincts seront alors recueillis : d'une part, celui du collège des représentants du personnel et d'autre part, celui des représentants de la collectivité.

Il faut toutefois, préciser que si un dossier inscrit à l'ordre du jour du C.T, dont la mise en œuvre nécessite une délibération, fait l'objet d'un avis défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel, celui-ci devra faire l'objet d'une nouvelle consultation du C.T. dans un délai de 8 à 30 jours.

Cette délibération sera transmise à l'ensemble des organisations syndicales.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

<p>Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité</p>
--

21. Création d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe

Monsieur Vignes explique que suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent et à l'avis favorable émis par la commission du personnel du 02/09/2014, il y a lieu de proposer la création d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet et de fermer par la même occasion le poste actuel de technicien principal 2^{ème} classe.

Monsieur Vignes ajoute que cela est le processus habituel.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 28 / Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

DIVERS

22. Rapport d'activité 2013 du SMAGV 31 Manéo

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Mixte pour l'Accueil des gens du voyage dans le département de la Haute-Garonne transmet son rapport d'activités 2013 qui est présenté au Conseil municipal pour information. L'intégralité de ce rapport est téléchargeable sur le site du SMAGV : www.sieanat.fr

De 22 communes en 1984, l'EPCI regroupe désormais 125 communes ou intercommunalités.

Ses missions :

- Manéo accompagne avec d'autres partenaires la scolarisation des enfants du voyage, en sus d'un accompagnement social des familles.

- Manéo apporte un appui à l'insertion économique des Gens du Voyage.

- Manéo apporte un appui technique à la création ou de réhabilitation des aires d'accueil et de grand passage. Les chiffres-clefs de 2013 : 936 interventions depuis le 1^{er} janvier 2013 à la demande de 323 personnes au 31 décembre 2013 dont :

- 202 interventions « sociales et santé »
- 361 interventions « administratives »
- 205 interventions « professionnelles »
- 29 interventions « gestion des lieux d'accueil »
- 83 interventions « habitat/stationnement »
- 63 interventions « scolarisation »
- 105 interventions dites de loisirs (téléphonie, mise en vente véhicule

424 heures d'intervention depuis le mois de janvier 2012, ce qui positionne l'accompagnement moyen à 28 minutes.

Monsieur Le Maire ajoute quelques informations concernant Carbone et la construction de l'aire d'accueil, obligatoire pour les communes de plus de 5000 habitants. Une négociation est en cours avec EDF pour l'implantation de l'aire sur un emplacement plus judicieux.

Monsieur Durand demande si les voisins ont été informés.

Monsieur le Maire répond qu'une attention sera apportée pour préserver les riverains avec la distance, clôture et végétations (bois existant).

Madame Bouffartigue complète en précisant qu'une phase de pré étude avec le CAUE a débuté.

23. Rapport d'activité GrDF (Annexe 6)

Monsieur le Maire rappelle que GrDF assure la distribution publique de gaz naturel, en qualité de concessionnaire, et a signé avec la commune, un traité de concession le 1^{er} décembre 2012 pour une durée de 30 ans. La redevance versée à la commune pour le mois de décembre 2013 s'élève à 282,60 € soit 3 384,74 € pour une année. Une actualisation intervient notamment suivant le mètre linéaire.

Quelques données à noter :

961 abonnés à Carbonne

1 233 633 € représente la valeur nette des ouvrages pour la commune

Longueur de réseau 35 815 mètres

En 2013, GrDF a investi 47 920 € sur notre commune dans le développement et la sécurité des ouvrages.

24. Rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers

Monsieur Bros informe que la Communauté de Communes du Volvestre transmet son rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers qui doit être présenté au Conseil municipal selon le décret n°2000-404. L'intégralité de ce rapport est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes du Volvestre : www.cc-volvestre.fr

La population totale desservie est de 21 095 habitants.

Les chiffres clés de l'année 2013 :

10 535 tonnes de déchets collectés (ordures ménagères + collecte sélective + déchetteries +)

436.98 Kg de déchets produits par habitant (hors inertes) (452.46 kg en 2012)

Coût du service public : 98.70 € par habitant adhérent

Taux de recyclage des emballages ménagers collectés (emballages, journaux, magazines et verre) : 85.8 %

Taux de valorisation en déchetteries (dont inertes) : 83.42 %

Les perspectives 2014 sont les suivantes :

Organisation d'un séminaire pour déterminer les orientations concernant :

Le Centre technique

Les collectes et modes de collecte

Les déchetteries

Les partenariats du service

Etude de l'optimisation des déchetteries de la Communauté de Communes du Volvestre

Etude partenariat avec nouvel Eco Organisme ECO MOBILIER : chargé de régir la filière du bois et des déchets d'ameublement

Mise en place de ½ journées de sensibilisation sur les déchets en Mairie et en déchetterie

Mise en place d'un règlement de collecte

Compostage : étude du gisement, développement d'actions sur le détournement des déchets

Marché pour la reprise des emballages en sortie du centre de tri dans le contrat du barème E Eco Emballages

Etude sur la mise en place d'une tarification incitative

Actualisation du document unique (suivi et prévention et la sécurité au travail), intégration des nouvelles fonctions de conseiller en prévention

Actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets

Installation d'une benne de détournement Emmaüs à la déchetterie de Montesquieu Volvestre

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire

25. Extension Parking Gare : saisine du juge de l'expropriation

Faute d'accord avec la SNCF sur le prix d'acquisition de la parcelle, et après interventions auprès de Monsieur le Sous-préfet et du président du Conseil Régional, la saisine du juge de l'expropriation (Tribunal de Grande Instance) est impérative pour statuer sur la valeur de la parcelle appartenant à la SNCF.

Monsieur le Maire explique que par délégation du conseil municipal du 8 avril 2014, délégation lui a été donnée d'ester en justice devant toute les juridictions en action et en défense. A ce titre, Maître Gilles MAGRINI, avocat au barreau de TOULOUSE, a été mandaté par arrêté 2014/AG/057 du 3 septembre 2014, afin de saisir le juge de l'expropriation.

Cela n'empêche pas de poursuivre les négociations avec la SNCF : en ce sens, les responsables de la Région souhaitent réunir les acteurs de ce dossier : commune, SNCF, Etat, et Région (en qualité d'autorité organisatrice des transports ferroviaires).

Monsieur le Maire rappelle que la SNCF a fait une mise en demeure d'acquiescer à 40 €/m², il a fait une proposition à 10 €/m², sans résultat. Le Sous-préfet sollicité ne peut intervenir. La saisine du juge est un bon outil de négociation.

Monsieur Turrel rappelle la discussion en conseil municipal en début d'année avec 2 parties en jeu : la grande partie à gauche pour étendre le parking, et la partie en friche à gauche que la SNCF pourrait conserver pour faire du logement en face de la résidence actuelle.

Monsieur Durand demande si la commune a confirmation sur le fait qu'il n'y aura plus de personnel à la gare à la fin de l'année.

Monsieur le Maire répond qu'aucune information ne lui est parvenue en ce sens. La seule information officielle est la construction de la passerelle au-dessus des voies.

26. Marchés publics

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
MAPA à bons de commandes-reconduction N°2014/04	Montant mini : 5 000 € HT/an Montant maxi : 40 000 €/HT/an	Fourniture et livraison de matériel d'irrigation	IRRIGARONNE 94 rue des lacs 31150 LESPINASSE

27. Questions diverses

Monsieur Durand interroge sur les travaux Avenue Vincent Auriol : comment sont décidées les priorités en matière de rénovation de la voirie ? Car d'autres voies sont plus prioritaires que cette avenue.

Madame Bouffartigue répond qu'il s'agit d'une route départementale, et que les travaux d'entretien de la voirie sont de la compétence du secteur routier de Cazères. L'état de la chaussée nécessitait ces travaux. Elle précise que cette route est très fréquentée.

Madame Bouffartigue indique le calendrier des travaux intérieurs au futur groupe scolaire Guy Hellé :

- Fin septembre : fin des travaux
- 9 octobre 2014 : pré réception
- 13 novembre 2014 : levée des réserves et réception définitive

Pour le cheminement piétonnier sur le secteur, Mme Bouffartigue confirme que le marché étant attribué, les travaux vont commencer le mois prochain du rond-point du Pradet au rond-point de la Dourdouille, et en janvier 2015 pour la route de Longages et l'Avenue Arisitide Briand.

Monsieur Durand interroge sur l'heure de fermeture des bistrots lors de la fête.

Monsieur le Maire répond que la loi impose l'interdiction de la vente d'alcools au-delà d'une certaine heure, et qu'il a reçu en ce sens un rappel du Préfet.

Certes les cafetiers n'étaient pas contents mais les excès d'alcool sont à prévenir avec tous les risques liés à des conducteurs alcoolisés.

La séance est levée à 23h05.

Le secrétaire de séance
Ali BENARFA

Le Maire
Bernard BROS

